

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2017_134

Séance du jeudi 20 juillet 2017

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 17/07/2017

Présents : 17

L'an deux mille dix-sept et le vingt juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre ALLIER,

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Secrétaire de

séance: Françoise THYSS

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Patrick BRUN, Christelle FOLCHER

Absents: Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Regis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE

Objet: Vente de parcelles à Fraissinet au CD pour travaux chaussée - DE_2017_134

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet du Conseil Départemental visant à l'aménagement de la RD35 entre les PR20,030 et 20,470.

Ce projet consiste à porter la largeur de la chaussée à 5.5m avec des accotements d'un mètre afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers.

La réalisation de ce projet implique que le Département se porte acquéreur de terrain permettant cet agrandissement. Deux parcelles de la Commune sont concernées par ce projet. Il s'agit des parcelles E95 et E96 (ancienne commune de Fraissinet de Lozère) pour des emprises respectives de 60m² et 390m²

Le Département propose un prix d'achat de 0.15€/m² pour la parcelle E95 et de 8€ le m² pour la parcelle E96.

Le prix de vente sera définitivement calculé en fonction de la surface arpentée par le géomètre-expert après travaux.

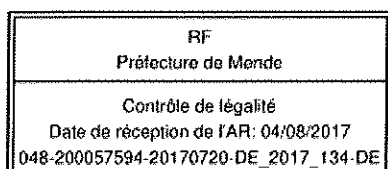
Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter cette offre pour permettre la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE de vendre des terrains au Conseil Départemental pour la réalisation de travaux d'élargissement de chaussée à Fraissinet de Lozère, selon les conditions présentées ci dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signature de la promesse de vente.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signature de tous les documents nécessaires à la vente, y compris d'éventuels actes notariés.



Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

